



La réforme des régimes spéciaux est prête !!!

« Cette réforme, elle est prête, parce qu'elle est très simple à faire. Il s'agit d'aligner les régimes spéciaux sur celui de la fonction publique, le gouvernement est prêt, on attend le signal du président de la République », a dit le Premier ministre.

L'alignement pur et simple de notre régime spécial sur la fonction publique ce serait :

160 trimestres, soit 40 annuités pour obtenir une pension à taux plein, calculée sur la moyenne des 6 derniers mois de traitement, avec une décote variable progressive pour les trimestre manquants, allant de 0,5% en 2009 jusqu'à 1,25% en 2015.

En d'autres termes on conserverait le calcul de nos pension sur les 6 derniers mois de salaire, mais avec une décote tellement importante qu'un Machiniste ayant 25 ans de conduite, soit 120 trimestres avec le 1/5ème, à condition que ce dernier soit conservé, aurait une décote de 50% sur les 75% de ses 6 derniers mois de salaires, à l'horizon 2015.

Un Machiniste BC7 Echelon 16, avec 25 ans de conduite et le 1/5ème, partirait donc avec une pension mensuelle d'environ 1015 euros, 13ème mois compris !

Si le 1/5ème saute, c'est la même chose mais il lui faudra totaliser 30 ans de conduite effective pour la même pension !

On a donc une vue plus claire sur les bases de la négociation promise par le gouvernement, si réelles négociations il y a, car si ce gouvernement de « rupture » a bien démontré une chose, c'est sa démagogie au travers d'une politique construite sur la une du 20 heures.

Nous voici donc honteux privilégiés de la classe des travailleurs, quand les rentiers et autres spéculateurs sont devenus l'exemple d'une nation qui vit par procuration !

Si le problème des régimes spéciaux peut paraître simpliste aux yeux d'une opinion publique manipulée par l'information, l'annonce médiatique d'un premier ministre aux ordres laisse bien des questions en suspens :

Quid du 1/5^{ème} ? Quid de la possibilité de départ anticipé ? Quid de la prise en compte des années cotisées au régime privé ? Quid de nos pénibilités ? Quid de l'étalement du calendrier d'application ? Etc.

Devra t'on attendre le 20 heure pour avoir une réponse à toutes ces questions ?

Et après ? La présidente du Medef a déjà plaidé pour **relever l'âge légal de la retraite à 61 ans en 2012 puis 62 ans en 2020, et allonger le nombre d'années de cotisations du régime général !**

Si besoin est, il faudra imposer la négociation par le rapport de force !

Cotisations : 60€/an
Se syndiquer à SUD,
C'est se Défendre !

SYNDICAT SUD/RATP
3 Rue Rampon - 75011 PARIS
<http://www.sudratp.fr>

